

Swiss Life Holding SA

Invitation et ordre du jour
Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Mardi 23 avril 2013 à 14 h 30
(ouverture des portes à 13 h 30)
Hallenstadion, Zurich

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2012, y compris rapport sur les rémunérations; rapports de l'organe de révision

1.1 Rapport de gestion 2012 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels)

Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2012 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels).

1.2 Rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration propose l'acceptation du rapport sur les rémunérations figurant dans le rapport de gestion 2012. Ce vote a un caractère consultatif.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2012, distribution provenant des réserves issues d'apports de capital

2.1 Emploi du bénéfice résultant du bilan 2012

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice disponible résultant du bilan 2012 de Swiss Life Holding SA, qui s'élève à 107 197 310 francs suisses et comprend le:

report de l'exercice précédent	CHF	1 650 317
bénéfice net de l'exercice 2012	CHF	105 546 993

de la façon suivante:

allocation à la réserve libre	CHF	105 000 000
report à nouveau	CHF	2 197 310

Explication: le conseil d'administration propose de procéder, pour l'exercice 2012, à une distribution exempte d'impôt anticipé de 4.50 francs suisses par action nominative en faveur des actionnaires à partir des réserves issues d'apports de capital, en lieu et place d'un dividende provenant du bénéfice résultant du bilan (cf. point 2.2 de l'ordre du jour). L'ensemble du bénéfice résultant du bilan peut donc être attribué aux réserves libres ou être reporté à nouveau.

2.2 Distribution provenant des réserves issues d'apports de capital

Le conseil d'administration propose le transfert de 4.50 francs suisses par action nominative des réserves issues d'apports de capital aux réserves libres ainsi que la distribution d'un montant de 4.50 francs suisses par action nominative pour l'exercice

2012. Concernant ses propres actions détenues au moment de la distribution, Swiss Life Holding SA renonce à une distribution correspondante à partir des réserves issues d'apports de capital.

Explication: le conseil d'administration propose aux actionnaires une distribution de 4.50 francs suisses par action nominative à partir des réserves issues d'apports de capital approuvées par l'Administration fédérale des contributions. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II autorise à effectuer des versements à partir des réserves issues d'apports de capital sans procéder à une déduction de l'impôt fédéral anticipé. Pour les personnes physiques résidant en Suisse et détenant les actions au titre de leur patrimoine personnel, la distribution est exemptée de l'impôt sur le revenu. Les sociétés de capitaux et coopératives suisses peuvent demander une réduction pour participations si la valeur vénale de leurs actions atteint au moins 1 million de francs suisses.

En cas d'acceptation de la proposition, la distribution sera effectuée sans frais le 30 avril 2013. Le dernier jour de négoce donnant droit à la distribution est le 24 avril 2013.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2012.

4. Changement des statuts concernant l'augmentation du capital conditionnel

Le conseil d'administration demande le remplacement du ch. 4.9 des statuts par la nouvelle disposition statutaire suivante:

«4.9 Le capital-actions de la société peut augmenter d'un montant maximal de 30 600 000 francs suisses par l'émission de 6 000 000 d'actions nominatives au maximum à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 5.10 francs suisses chacune, suite à l'exercice de droits de conversion et/ou d'option accordés par la société ou des sociétés membres du groupe en relation avec l'émission d'obligations convertibles, d'obligations liées à des droits d'option, de prêts ou d'autres instruments de financement, ci-après qualifiés d'«instruments de financement liés à des actions», nouveaux ou existants.

Les actionnaires ne disposent d'aucun droit de souscription préférentiel concernant ces nouvelles actions nominatives. Les différents détenteurs des instruments de financement liés à des actions sont autorisés à souscrire des nouvelles actions. L'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits d'option et/ou de conversion et le transfert ultérieur de ces actions sont soumis aux restrictions du ch. 4.3 des statuts.

Dans le cadre de l'émission d'instruments de financement liés à des actions, le conseil d'administration est habilité à limiter le droit de souscription préalable à l'emprunt des actionnaires existants à 3 000 000 actions nominatives ou 15 300 000 francs suisses au maximum ou à le retirer si les instruments de financement liés à

des actions sont placés sur des marchés des capitaux nationaux ou internationaux ou auprès d'investisseurs stratégiques sélectionnés, ou sont émis dans le cadre du financement ou du refinancement de la reprise d'entreprises, de parts d'entreprises, de participations, ou s'ils sont émis par de nouveaux investissements.

Si, lors de l'émission d'instruments de financement liés à des actions, le droit de souscription préalable à l'emprunt n'est accordé ni directement ni indirectement, ces instruments doivent être émis aux conditions de marché en vigueur et le délai d'exercice des droits d'option et des droits de conversion ne doit pas dépasser 7 et 15 ans respectivement à compter de l'émission des instruments de financement liés à des actions concernés.”

Explication: selon le ch. 4.9 des statuts, la société dispose actuellement d'un capital conditionnel de 2 359 386 actions nominatives ou 12 032 868,60 francs suisses, ce qui correspond à 7,4% du capital statutaire.

Par rapport à celui d'autres sociétés similaires, le capital conditionnel actuellement disponible est peu important et limite la flexibilité de la société en matière de financement au moyen d'obligations convertibles ou d'instruments de financement comparables. A cela s'ajoute que la formulation de l'actuelle disposition statutaire restreint fortement les possibilités de la société eu égard au placement sur des marchés internationaux des capitaux ou auprès d'investisseurs stratégiques.

Pour ces raisons, le capital conditionnel jusqu'à présent disponible doit être augmenté de 3 640 614 actions nominatives pour s'établir ensuite à 6 000 000 d'actions nominatives. Il représentera alors 18,7% du capital statutaire, ce qui est équivalent aux taux de sociétés comparables. Par conséquent, le capital conditionnel augmente de 18 567 131.40 francs suisses (3 640 614 actions nominatives à 5.10 francs suisses) et passe ainsi de 12 032 868.60 francs suisses (2 359 386 actions nominatives à 5.10 francs suisses) à 30 600 000 francs suisses (6 000 000 actions nominatives à 5.10 francs suisses).

Afin d'augmenter la flexibilité de la société sur le marché des capitaux et d'optimiser la structure du capital, le conseil d'administration peut, à certaines conditions fixées dans la nouvelle disposition statutaire, retirer le droit de souscription préalable à l'emprunt sur un maximum de 3 000 000 actions nominatives, ce qui correspond à la moitié du capital conditionnel. Le droit de souscription préalable à l'emprunt reste par ailleurs accordé aux actionnaires.

5. Elections au conseil d'administration

Le conseil d'administration demande de procéder à l'élection des personnes suivantes pour un mandat d'un an:

- 5.1** Réélection de **Peter Quadri**
- 5.2** Election de **Ueli Dietiker**
- 5.3** Election de **Frank W. Keuper**
- 5.4** Election de **Klaus Tschüscher**

(Voir CV résumés en annexe.)

6. Election de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'exercice 2013.

Rapport de gestion, rapports de l'organe de révision

Le rapport de gestion 2012 – qui comprend le rapport annuel, les états financiers consolidés et les comptes annuels ainsi que les rapports de l'organe de révision – peut être consulté au siège social de la société à partir du 18 mars 2013 et sur Internet à l'adresse «swisslife.com/report». Les actionnaires inscrits au registre des actions peuvent exiger que le rapport de gestion leur soit envoyé.

Cartes d'admission à l'assemblée générale

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote reçoivent la présente invitation et la liste des points à l'ordre du jour. Ils peuvent commander leurs cartes d'admission en renvoyant le formulaire de commande et procuration joint à la présente invitation au plus tard le 16 avril 2013 (date de réception du courrier). Les actionnaires ayant vendu leurs actions avant l'assemblée générale n'ont plus le droit de vote. Les cartes d'admission commandées seront envoyées en temps voulu par la poste.

Représentation à l'assemblée générale

Conformément au chiffre 8.2 des statuts, un actionnaire peut, lors de l'assemblée générale, faire exercer le droit de vote associé à ses actions par l'intermédiaire de son représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite donnée à un autre actionnaire de la société ayant le droit de vote, ou à un représentant dépositaire.

Tout actionnaire a en outre la possibilité de faire représenter ses actions par un représentant des organes de Swiss Life Holding SA ou par le représentant indépendant (Maitre Andreas Zürcher, avocat, Löwenstrasse 61, 8001 Zurich), avec pouvoir de substitution.

En l'absence d'instructions contraires explicites, ces représentants exercent le droit de vote dans le sens des propositions du conseil d'administration.

Le représentant des organes de Swiss Life Holding SA ne représente que les actionnaires souhaitant approuver les propositions du conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes sont transmises au représentant indépendant.

Pour donner procuration, il convient de remplir la rubrique relative à la procuration et à la représentation figurant sur le «formulaire de commande et procuration» ou sur la carte d'admission, et d'y indiquer éventuellement vos instructions. Les procurations faites sur le formulaire de commande et procuration doivent être retournées au plus tard le 16 avril 2013 (date de réception du courrier). Les procurations données au représentant indépendant peuvent être remises à ce dernier directement ou par l'intermé-

diaire de la société. Les procurations établies au moyen de la carte d'admission (fournie avec le matériel de vote) doivent être transmises au mandataire concerné d'ici le jour de l'assemblée générale.

Les œuvres de prévoyance des fondations collectives et communes de Swiss Life SA ne sont pas autorisées à participer à l'assemblée générale; elles ont toutefois la possibilité d'exercer leur droit de vote par écrit, à l'attention du conseil de fondation concerné.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer à Swiss Life Holding SA le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, au plus tard le 22 avril 2013, à 12 h. Les instituts assujettis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels peuvent être désignés comme représentants dépositaires.

Trajet

Les actionnaires sont priés d'emprunter les moyens de transport public: train jusqu'à Zurich gare centrale ou Zurich Oerlikon et tram n° 11 en direction d'«Auzelg» jusqu'à l'arrêt «Messe/Hallenstadion». Avec votre carte d'entrée, vous recevrez gratuitement un ticket valable pour l'ensemble des zones du réseau de transports en commun de la région de Zurich (ZVV).

Généralités

Pour toute question relative à l'assemblée générale, veuillez vous adresser à Shareholder Services:

Téléphone: 043 284 61 10

Fax: 043 284 61 66

E-mail: shareholder.services@swisslife.ch

Zurich, le 15 mars 2013

Swiss Life Holding SA

Pour le conseil d'administration

Le président: Rolf Dörig

Curriculum vitae résumé de Peter Quadri



Né en 1945, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité d'audit

Formation

1969 Diplôme de gestion et économie sociale (lic. oec. publ.) obtenu
à l'Université de Zurich

Activité professionnelle

1970 Entrée chez IBM en tant qu'ingénieur systèmes et spécialiste des logiciels
et des systèmes d'exploitation
1970 – 1998 Différentes fonctions exercées aux Etats-Unis, au Danemark et en Suisse
1998 – 2006 Président de la direction générale d'IBM Suisse
Depuis 2006 Conseiller en management et technologies

Autres mandats

- Vontobel Holding SA, membre du conseil d'administration
- Bühler AG, membre du conseil d'administration
- Zürcher Handelskammer, président
- Unitectra SA, président du conseil d'administration
- economiesuisse, membre du comité

Curriculum vitae résumé de Ueli Dietiker



Né en 1953, nationalité suisse

Formation

1980 Clôture d'études en tant qu'expert-comptable diplômé

Activité professionnelle

1972 – 1988 Ernst & Young
1988 – 1994 Responsabilités de direction dans le secteur financier de Motor-Colombus SA
1995 – 2001 Cablecom Holding SA:
Chief Financial Officer (CFO) de 1995 à 1998
Chief Executive Officer (CEO) de 1999 à 2001
2001 – 2012 Swisscom SA:
Dernièrement CFO et CEO adjoint du groupe Swisscom

Autres mandats

- BKW SA, membre du conseil d'administration
- Sanitas Assurance Maladie, membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee
- Wincare Caisse-maladie, membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee
- Swisscom IT Services SA, vice-président du conseil d'administration
- Groupe Cinetrade, vice-président du conseil d'administration
- Zuckermühle Rapperswil AG, membre du conseil d'administration

Curriculum vitae résumé de Frank W. Keuper



Né en 1953, nationalité allemande

Formation

- 1981 Clôture d'études en sciences économiques et sociales à l'Université d'économie de Vienne
- 1985 Obtention d'un doctorat en sciences économiques et sociales à l'Université d'économie de Vienne

Activité professionnelle

- 1985 – 1989 Groupe d'assurances Albingia:
Assistant du président du comité de direction, puis responsable de la distribution et du marketing
- 1989 – 1992 Groupe d'assurances Zürich:
Gérant de la société Gesellschaft für Vermögensanlagen mbH du Groupe d'assurances Zürich Allemagne
- 1992 – 2000 Groupe d'assurances Albingia:
Responsable du développement du groupe, de la comptabilité d'entreprise et du reporting de 1992 à 1994
puis membre du directoire responsable de la distribution et de la clientèle privée/de l'automobile jusqu'en 2000
- 1999 – 2004 AXA Versicherung-Gruppe:
Membre du comité de direction d'AXA Versicherung AG responsable du secteur Particuliers et Clients Entreprises ainsi que Sinistres, puis membre du directoire de AXA Konzern AG responsable des affaires avec la clientèle privée et la clientèle Entreprises
- 2004 – 2007 Président du directoire de la société DBV-Winterthur-Holding AG et membre du comité de direction du groupe Winterthur
- 2007 – 2012 AXA Konzern AG:
Président du directoire de AXA Konzern AG et membre du comité exécutif du groupe AXA, Paris

Autres mandats

- HanseMerkur Lebensversicherungs AG, membre du conseil de surveillance

Curriculum vitae résumé de Klaus Tschütscher



Né en 1967, nationalité liechtensteinoise

Formation

- 1993 Clôture d'études de droit à l'Université de Saint-Gall
1996 Obtention d'un doctorat en droit à l'Université de Saint-Gall
2004 Obtention d'un LL.M. post-doctoral en droit économique international à l'Université de Zurich

Activité professionnelle

- 1993 – 1995 Collaborateur scientifique à l'Université de Saint-Gall
1995 – 2005 Adjoint du chef d'office et directeur du service juridique auprès de l'Administration fiscale du Liechtenstein
Depuis 1999, participe à ce titre notamment aux délégations liechtensteinoises auprès de l'OCDE et de l'UE en matière de questions fiscales et préside le groupe de travail permanent «Internationale Entwicklungen des Steuerrechts»
2005 – 2013 Membre du gouvernement liechtensteinois:
Vice-premier ministre (en charge de la justice, de l'économie et des sports) jusqu'en 2009
Premier ministre de la Principauté du Liechtenstein (en charge des ministères des affaires générales du gouvernement, en charge des finances, de la famille et de l'égalité des chances) depuis 2009



SwissLife
L'avenir commence ici.

Swiss Life SA
Shareholder Services
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zürich
Téléphone 043 284 61 10
Fax 043 284 61 66